AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 21 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vos accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds de Commun de Placement (« FCP ») **Argofund Modéré** (ci-après le « **Fonds** ») géré la société de Gestion **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE**.

Nous vous informons qu'il a été décidé de procéder à une augmentation du taux maximum de la Commission de souscription non acquise au Fonds de 2,00% à 5,00%.

Cette modification a pris effet le 15 octobre 2026.

* * *

Les autres caractéristiques des FCP demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'aura aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de votre FCP.

La documentation règlementaire actualisée des FCP (DIC, prospectus, règlement, annexe précontractuelle) est disponible sur le site internet : https://funds.axa-im.com/, ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe